

6^e appel à projets – Innovation pédagogique 2020

Dans le cadre de sa stratégie de soutien au développement des compétences pédagogiques des enseignantes et des enseignants, et de soutien à la réflexion sur l'enseignement, l'apprentissage et l'expérience générale d'étude, le Rectorat de la HES-SO lance un appel à projets visant la mise à disposition à temps partiel d'enseignant-e-s issu-e-s de la HES-SO (Dicastère Qualité – *Service d'appui au développement académique et professionnel*) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

OBJECTIFS

Cet appel vise à stimuler la réflexion sur l'enseignement entre les filières et entre les hautes écoles de la HES-SO, dans une perspective d'amélioration de l'expérience d'apprentissage et d'étude des étudiants.

Pour ce faire, le rectorat soutient un projet d'innovation pédagogique au sein d'au-moins deux filières ou deux hautes écoles de la HES-SO, permettant à des enseignant-e-s de s'investir dans le développement de pratiques pédagogiques innovantes.

Une partie de ce soutien devra être consacrée au déploiement du projet sélectionné auprès des autres hautes écoles de la HES-SO, ainsi qu'à la diffusion vers l'extérieur de l'institution des pratiques pédagogiques innovantes qui en résultent.

MODALITES

- La candidature prend la forme d'un projet d'innovation pédagogique :
 1. à mettre en œuvre au sein des hautes écoles des enseignant-e-s détaché-e-s,
 2. à diffuser au sein des autres hautes écoles de la HES-SO.
- Le rectorat de la HES-SO prend en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant-e mis à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives à la dissémination et au fonctionnement (analyse de l'existant, diffusion, déplacements, communication) :
 1. L'enveloppe globale du projet retenu ne pourra dépasser CHF 70'000.-
 2. Les dépenses liées à la dissémination à l'interne de la HES-SO devront être obligatoirement comprises entre 5% et 15% du budget total du projet.
 3. Les autres dépenses de fonctionnement ne pourront quant à elles en aucun cas dépasser 10% du budget total.
- La durée du détachement est de 1 année civile.

CANDIDATURES

- Formulaire de projet dûment complété et signé
- Lettre de recommandation des directions des hautes écoles d'appartenance des candidat-e-s.

AXES STRATEGIQUES

Depuis 2018, le rectorat souhaite orienter la réflexion dans une dizaine d'axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique.

Ces axes sont les suivants :

- **Axe 1 – Stratégie numérique**
L'innovation pédagogique au service de la transition numérique
- **Axe 2 – Lien enseignement-recherche**
Des initiatives pour former et enseigner avec et par la recherche
- **Axe 3 – Compétences**
Renforcer la caractérisation et l'évaluation des compétences du 21^e siècle
- **Axe 4 – Conduite institutionnelle**
Innover au niveau de la gestion des filières et des programmes
- **Axe 5 – Autres transitions**
Préparer nos étudiants aux transitions écologique, sociale, démographique, démocratique...
- **Axe 6 – Diversités**
L'altérité comme source d'inspiration pour des enseignements inclusifs
- **Axe 7 – Espaces**
Renouveler les expériences d'apprentissage par la réorganisation des lieux d'étude
- **Axe 8 – Connectivités**
Les réseaux de personnes au service des enseignements et des apprentissages
- **Axe 9 – Interactions**
Stratégies originales de collaborations inter-institutionnelles et inter-professionnelles
- **Axe 10 – Cohésions**
Approfondir l'articulation théorie-pratique dans les formations professionnalisantes

EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert-e-s et de conseiller-e-s pédagogiques internes à la HES-SO sélectionnera les projets déposés.

Compte tenu des actions stratégiques actuellement menées par le rectorat, seront examinés avec la plus grande attention les projets qui s'inscrivent le mieux dans les axes mentionnés plus haut, et notamment les 3 premiers.

Ne seront par ailleurs examinés que les projets faisant intervenir de manière transversale des enseignant-e-s issu-e-s d'au moins deux cantons, hautes écoles et/ou disciplines différentes.

Les responsables des projets seront informé-e-s des résultats par téléphone. Tout recours contre la décision est exclu.

CALENDRIER

| | |
|------------------------------------|---|
| 4 février 2019 | Ouverture des déclarations d'intention – Accompagnement SADAP |
| 2 mai 2019 | Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique 2020 |
| 3 juin 2019 | Atelier DevPro « Innovation pédagogique » – Accompagnement rédactionnel |
| 1^{er} juillet 2019 | Date limite de réception des dossiers de candidature |
| 10 juillet 2019 | Annonce des résultats |
| | |
| Septembre 2019 | Kick off meeting |
| Janvier 2020 | Démarrage du projet retenu |
| Mai-juin 2020 | 5 ^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO |

RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

A l'issue du projet et dans une limite de 6 mois, un rapport complet sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées (notamment en matière de dissémination inter-HES-SO), un bilan financier, les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de réussite.

Dans les 6 mois également, les lauréats de l'appel à projets proposeront un article relatant leur expérience et leurs résultats, à destination du media [TheConversation](#).

DEPOT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format pdf à sadap@hes-so.ch, au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2019 à 08:00.

ANNEXES

Formulaire de l'appel à projets ainsi que, à titre indicatif :

- Grille d'évaluation des projets
- Stratégie numérique de la HES-SO
- Il est par ailleurs recommandé de prendre connaissance de l'article suivant avant soumission : <https://theconversation.com/evaluer-les-innovations-pedagogiques-pour-quoi-faire-101867>

Pour tout renseignement, merci de contacter : richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch – 0 799 622 522